



Règlement Ploggathon 100

● Article 1 - L'organisateur

L'événement Ploggathon 100 est un défi organisé par l'association Ploggathon. L'objectif général de Ploggathon est de protéger la vie dans son ensemble. Ploggathon veut influencer un vent contraire en nettoyant notamment les espaces pollués, en éveillant les consciences, en partageant une vision et un mode de vie prospère pour toutes les espèces vivant sur Terre.

En organisant cet événement, l'association ambitionne de sensibiliser et faire agir le plus de personnes possible face à la crise des déchets que nous traversons. Cet événement est aussi l'occasion pour l'association de se faire connaître et de présenter ses activités d'utilités publiques auprès du plus grand nombre. Il s'agit également d'en assurer la pérennité ainsi que pour ses actions futures.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez consulter notre site internet : ploggathon.org ou nous contacter à l'adresse mail suivante : info@ploggathon.org

● Article 2 - Date, horaire et circuit

Le Ploggathon 100 se déroulera entre le **jeudi 13 mai** 00h00 et le **dimanche 30 mai** 2021 à 23h59.

Pas d'horaire imposé : les participants choisissent l'heure qui leur convient pour la réalisation de leur défi, dans le respect des conditions mentionnées dans l'article 3.

Pas de circuit prédéfini : les participants déterminent librement leur parcours dans le respect des conditions mentionnées dans l'article 3.

Aucune distance ni de quantité de déchets ramassés ne sont imposées. Le but étant de parcourir un maximum de kilomètres ou de ramasser un maximum de déchets pour améliorer la santé de notre environnement.

● Article 3 - Conditions de participation

Ploggathon 100 est un événement solidaire, sportif, non compétitif ouvert à tout public : enfants, adultes, tous les citoyens souhaitant agir pour la planète.

COVID-19 : Le défi se fera dans le respect des règles gouvernementales en vigueur à la date de l'événement.

Il ne s'agit pas d'une course, mais simplement d'une activité physique (course ou marche) et potentiellement un défi de kilomètres au profit de la planète. Dans un esprit ludique, chacun pourra courir/marcher à son rythme et ramasser ou non les déchets repérés sur son chemin.

La seule inscription donne les droits aux participants de réaliser le défi. L'inscription offre le droit de publier un résultat pour le compteur général, de participer à l'ensemble des mini-défis, de participer au concours de créativité et de participer au tirage au sort à hauteur d'une chance.

Les participants ont la possibilité de réaliser le défi autant de fois qu'ils le souhaitent durant toute la période de l'événement. Néanmoins, pour la communication de ses performances à l'association :

- Les kilomètres sont **non cumulables** d'une sortie à l'autre. Les participants ne peuvent pas cumuler les kilomètres parcourus lors de sorties différentes. Les participants sont tenus de communiquer leur sortie la plus longue réalisée en une seule fois.
- Les déchets sont **cumulables** d'une sortie à l'autre. Les participants peuvent communiquer le poids final de déchets ramassés au cours de plusieurs sorties.

Exemple : Le participant fait 3 sorties entre le 13 et le 30 Mai 2021 :

- *Sortie 1 : 5km - 2kg*
- *Sortie 2 : 5km - 3kg*
- *Sortie 3 : 10km - 2kg*
- *Lorsqu'il communique ses résultats : 10km - 7kg*

La participation se fait individuellement ou par équipe en fonction du choix réalisé lors de l'inscription (cf. article 4). Un participant peut réaliser le défi avec un dossard individuel et par équipe (dossards cumulables tant que le participant est inscrit au sein des équipes).

● Article 4 - Conditions d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne par l'intermédiaire de la plateforme HelloAsso et seront ouvertes du 17 Mars au 30 mai 2021. Il appartient à chaque participant de s'assurer du bon enregistrement de son engagement en consultant la rubrique « récapitulatif ».

Lien vers la page de la billetterie :

<https://www.helloasso.com/associations/ploggathon/evenements/virtual-ploggathon-100-1>

- Inscription au Ploggathon 100 : Le montant de l'inscription individuelle est fixé à 13€ TTC. Les membres de l'association bénéficient d'un tarif solidaire de 9€ TTC (grâce à un code promotionnel d'un montant de 4€). Le montant de l'inscription par équipe est fixé à 40€ (de 2 à 5 personnes maximum).

- Adhésion à l'association : Le montant de l'adhésion à l'association Ploggathon est libre.

100% du montant collecté servira la cause environnementale.

Chaque droit d'entrée au défi se fait sous la forme d'un don déductible des impôts. Il est également possible de faire un don supplémentaire à l'association. Le reçu est téléchargeable directement depuis la plateforme HelloAsso.

En cas de question sur les inscriptions, contactez-nous sur l'adresse mail suivante : info@ploggathon.org

● Article 5 - Concours et minis-défis

Lors du « Ploggathon 100 : le défi solidaire pour la planète », il n'y aura pas de chronométrage ni de classement, mais des mini-défis et un concours de créativité.

Mini-défis

Des mini-défis sont organisés quotidiennement entre le 13 et le 30 Mai. Chaque mini-défi est connu la veille pour le lendemain lors d'un live organisé sur Facebook avec un partenaire : dès l'annonce du défi, les participants disposent de 24h pour le réaliser. Gagner un mini-défi fait gagner un lot spécifique de nos partenaires.

Concours de créativité

Un concours de créativité est organisé sur toute la durée de l'événement et est ouvert à l'ensemble des participants. Il s'agit d'un concours sur le thème de la revalorisation du déchet. Chaque participant (individuel ou avec son équipe) est libre et est invité à créer. La création doit se faire à partir de la participation au Ploggathon 100. Le format de

rendu est libre : photos, vidéos, audio, écrits, etc. Nous attendons le plus de créativité possible. Gagner le concours de créativité fait gagner un gros lot de nos partenaires. Le jury du concours de créativité sera présidé par l'illustratrice [Ludylu Thérapie](#).

Concours photos

Un concours de photos se tient pendant toute la durée de l'évènement. L'objectif du participant est de nous partager son expérience et ses moments marquants du Ploggathon 100. Par exemple, cela peut être une photo d'une montagne de déchets, une photo avant/après le nettoyage d'un endroit, une photo de ses rencontres lors du défi, une photo de son équipe, etc. Nous invitons chaque participant à laisser parler ses sentiments.

● Article 6 - Tirage au sort

Un tirage au sort est organisé à la fin de l'évènement. Chaque participant a, dès son inscription validée, une chance de gagner. Ses chances peuvent augmenter en fonction du nombre de kilomètres parcourus et du nombre de kilos de déchets ramassés.

Tirage individuel :

- Inscription = 1 chance
- Publication des résultats sur l'application Weakt ou par mail à l'adresse resultat@ploggathon.org = 2 chances
- + de 10km parcourus ou + 10kg de déchets ramassés = 3 chances
- + de 20km parcourus ou + 20kg de déchets ramassés = 4 chances
- + de 30km parcourus ou + 30kg de déchets ramassés = 5 chances
- + de 50km parcourus ou + 50kg de déchets ramassés = 10 chances

Tirage équipe :

- Inscription = 1 chance
- Publication des résultats sur Weakt ou par mail à l'adresse resultat@ploggathon.org = 2 chances
- + de 40km parcourus ou + 40kg de déchets ramassés = 3 chances
- + de 80km parcourus ou + 80kg de déchets ramassés = 4 chances
- + de 100km parcourus ou + 100kg de déchets ramassés = 5 chances
- + de 150km parcourus ou + 150kg de déchets ramassés = 10 chances

● Article 7 - Résultats

Communication officielle des résultats de la part des participants à l'organisation du Ploggathon 100

Une seule publication de résultat est acceptée par ticket. La publication des résultats se fait soit :

- via l'application [We Akt](#). WeAkt est l'application mobile permettant d'accéder à des actions positives proposées par des acteurs responsables et de déclarer des Akts lorsque les actions sont faites. Nb : vous trouverez le mode d'emploi de l'application dans le dossier Drive.
- par mail à l'adresse suivante : resultat@ploggathon.org

Il est toutefois possible d'obtenir plusieurs tickets et de publier autant de résultats que de tickets acquis.

Les participants doivent communiquer le nombre de kilomètres parcourus et la quantité de déchets ramassés pour que l'association puisse déterminer le nombre d'arbres à planter a posteriori de l'événement et pour augmenter leurs chances lors du tirage au sort. En dessous de 10km parcourus et de 10kg ramassés, nous comptons sur l'honnêteté et la bonne foi des participants, les preuves à fournir ne sont pas obligatoires mais recommandées.

Par souci de précision, nous préconisons à chacun d'enregistrer son parcours grâce à votre application smartphone ou votre montre GPS (Garmin, Strava, NRC etc). L'envoi de trace GPX pour preuve n'est requise que pour les distances supérieures à 10 kilomètres. Pour les déchets, nous recommandons aux participants d'utiliser un pèse-bagage. Une photo justificative sera demandée pour les quantités de déchets supérieures à plus de 10kg. Si des participants ne possèdent pas d'outils de pesée, nous comptons sur leurs efforts pour peser le plus précisément possible les déchets collectés avec leurs moyens. Nous demandons alors une photo et un descriptif des déchets dans la publication de ses résultats.

Annonce des résultats du tirage au sort

Les gagnants du tirage au sort seront annoncés après l'événement sur les réseaux. Ils seront également contactés directement par l'association via mail.

● Article 8 - Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation du Ploggathon 100.

Tous les engagés doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Aucun certificat médical n'est demandé. Néanmoins, en s'inscrivant, les participants s'engagent à avoir une forme physique et médicale suffisante pour pratiquer soit la marche, soit la course à l'allure de son choix et de ne pas souffrir du Covid 19, ni d'en présenter les symptômes.

Ploggathon 100 n'est pas une compétition, les participants s'engagent à cette opération sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. En souscrivant à l'opération, les participants déclarent être informés de ce point.

Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs.

● Article 9 : Remboursement, désistement et annulation

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son ticket à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

● Article 10 : Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates de participation au défi afin de permettre à l'ensemble des inscrits de réaliser le défi dans une période minimale de 15 jours.

- **Article 11 - CNIL & Droit à l'image**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse.

Par leur participation au Ploggathon 100, les participants autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée prévue par la loi.

- **Article 12 - Acceptation du règlement**

La participation au « Ploggathon 100 : le défi solidaire pour la planète » implique l'acceptation par chaque participant de l'intégralité du présent règlement.